# CONTRAT DE STAGE

#### Entre les soussignés :

Kleer Infini, Société

Siège social :blida ouled yaich,

Représentée par Mme Kenza Mahleb, en qualité de Gérante,

Ci-après dénommée « l'Entreprise »,

Et:

M. Haithem BenDacha

Demeurant à : AADL Sidi Abdellah, Mahelma, Alger

Ci-après dénommé « le Stagiaire »,

#### Article 1 – Objet du stage

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Stagiaire effectuera un stage freelance au sein de l'Entreprise, en qualité de **Développeur Backend**, pour la réalisation du **Module 5 – Archivage numérique & historique des interventions** de l'application de gestion des coupures pour Sonelgaz.

### Article 2 – Description des missions

Le Stagiaire aura pour missions principales :

- Développement d'API sécurisées pour :
  - Stocker les documents générés (fiches d'intervention, signatures numériques, photos),

o Récupérer ces documents à la demande.

- Implémentation de fonctionnalités de recherche avancée, permettant la recherche par
  - o Date,
  - Zone géographique,
  - o Type de document.
- Mise en place d'API d'exportation de données filtrées dans différents formats (CSV, PDF).
- Collaboration avec l'équipe frontend pour garantir l'intégration fluide des fonctionnalités.

## Article 3 – Durée du stage

Le stage débutera le 24 mai 2025 et prendra fin le 28 juin 2025, pour une durée totale de cinq (5) semaines, ou selon disponibilité du stagiaire, à définir en accord avec l'entreprise.

#### Article 4 – Lieu et modalités de travail

Les missions pourront être effectuées :

• À distance, via les outils de collaboration de l'entreprise (Jira, GitHub, Google Meet),

Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de travail et les échéances fixées par le responsable de projet.

## Article 5 – Rémunération

Le stage est non rémunéré /

### Article 6 – Confidentialité

Le Stagiaire s'engage à garder confidentielles toutes les informations techniques, organisationnelles ou commerciales dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre du stage.

# Article 7 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des réalisations du Stagiaire pendant la durée du stage (code, documentation, livrables, etc.) est la propriété exclusive de l'Entreprise.

#### Article 8 - Résiliation

Le stage peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de 7 jours calendaires, sauf en cas de manquement grave.

Fait à Blida, le 22/05/2025

En deux exemplaires originaux,

Pour l'Entreprise :

[Signature et cachet]

EER INFINI

Exportation de Service Numériques

Local Nº 01 O-Yaich Blitta

Local Nº 01 O-Yaich Blitta

Local Nº 09/01 - 5223198 A 19